

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 26 novembre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets tenue le 26 novembre 2024 à 18 h 30 au centre administratif situé au 449, rue Percy à Magog.

PRÉSENCES

Mme Caroline Lacroix, présidente
Mme Karine Morin, vice-présidente
M. Pierre Asselin (visioconférence)
Mme Josée Banville
Mme Isabelle Barrette
Mme Laurie-Anne Bédard
Mme France Boucher
M. Benoit Champagne
Mme Mélissa Fournier
Mme Julie Jutras
Mme Joëlle Martineau
M. Jean-François Paradis

Et Lisa Rodrigue, directrice générale

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications

Serge Dion, directeur général adjoint (visioconférence)

Maxime Ferland, directeur du Service des ressources matérielles

Joël Rouleau, directeur du Service des ressources financières

ABSENCES

1. OUVERTURE

CA-241126-1.1

Ouverture de la séance par la présidente à 18 h 30

La présidente souhaite la bienvenue à tous les membres.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-241126-1.2

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Joëlle Martineau, administratrice, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-241126-1.3

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024

Il est proposé par Benoit Champagne, administrateur, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-241126-1.4

Présentation du rapport annuel du protecteur régional de l'élève

Jean-François Bernier, Protecteur national de l'élève présente le rapport annuel d'activités 2023-2024 de la protectrice régionale de la région des Appalaches-et-des Cantons. Il s'agit de la première présentation au niveau provincial.

CA-241126-1.5

Période de questions du public et suivis

David Hinse, enseignant de l'école secondaire de la Ruche, fait une présentation au regard des résultats de la première étape. Lisa Rodrigue émet des éléments de réponse aux questions reçues.

SERGE DION SE JOINT À LA SÉANCE À 19 H.

CA-241126-1.6

Assermentation des administrateurs par la directrice générale (art. 143.3 LIP)

Conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c I-13.3), la directrice générale reçoit le serment de deux administrateurs :

Mélissa Fournier et Jean-François Paradis prêtent serment.

2. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CA-241126-2.1

Reddition de comptes

Les membres du conseil d'administration ont reçu un document faisant état des décisions prises par la directrice générale en conformité avec le *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs*.

4. POINTS D'INFORMATION

CA-241126-4.1

États financiers 2023-2024

Claudia Veilleux, de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., présente et dépose le rapport de l'auditeur externe et les états financiers 2023-2024 du Centre de services scolaire des Sommets.

CA-241126-4.2

Distribution du reliquat de l'action collective sur les frais chargés aux parents

Joël Rouleau présente le dossier relatif à la distribution du reliquat de l'action collective sur les frais chargés aux parents.

3. POINTS DE DÉCISION

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET COMMUNICATIONS

CA-241126-3.1

Rapport annuel 2023-2024 – Adoption et présentation publique

CONSIDÉRANT les articles 220 et 220.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur les renseignements que doit contenir le rapport annuel d'un centre de services scolaire ou d'un conseil d'établissement*;

CONSIDÉRANT la proposition du rapport annuel 2023-2024 du Centre de services scolaire des Sommets;

Il est proposé par France Boucher, administratrice, et résolu:

D'ADOPTER le rapport annuel 2023-2024 du Centre de services scolaire des Sommets tel que corrigé, de le rendre public et d'en faire la présentation publique séance tenante;

DE transmettre le rapport annuel 2023-2024 au ministère de l'Éducation au plus tard le 31 décembre 2024.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-241126-3.2

Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs – Adoption

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* confie différents pouvoirs aux centres de services scolaires et qu'elle prévoit à l'article 174 que le conseil d'administration peut déléguer par règlement tout ou partie de ces pouvoirs au directeur général, à un directeur général adjoint, à un directeur d'école, à un directeur de centre, à un autre membre du personnel cadre, au comité de répartition des ressources, aux conseils d'établissements et au comité d'engagement pour la réussite des élèves;

CONSIDÉRANT que plusieurs autres lois, règlements, procédures et directives, émanant notamment du Conseil du trésor, prévoient également que le conseil d'administration peut déléguer d'autres pouvoirs, selon certaines conditions ;

CONSIDÉRANT les modifications législatives apportées au cours de la dernière année dont l'adoption du PL23 qui rendent nécessaire la révision du *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs* du 10 octobre 2020;

CONSIDÉRANT les travaux menés pour réviser les délégations de pouvoirs;

CONSIDÉRANT que, de façon générale, le conseil d'administration se réserve l'établissement des grands encadrements administratifs, tels que les orientations, les politiques, les règlements, le PEVR, le budget ainsi que les modalités de contrôle du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par les membres du Comité de gouvernance et d'éthique le 12 septembre 2024 et la recommandation favorable à la consultation du document présenté;

CONSIDÉRANT l'étude réalisée par les membres du Conseil d'administration lors d'une séance de travail du 24 septembre 2024;

CONSIDÉRANT l'adoption d'une résolution du conseil d'administration autorisant les consultations pour modifier le *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès des instances concernées et les avis reçus;

CONSIDÉRANT les modifications suggérées;

Il est proposé par Julie Jutras, administratrice, et résolu :

D'ADOPTER le *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs* tel que déposé;

DE PRÉVOIR que son entrée en vigueur se fera le 1^{er} décembre 2024 conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'ABROGER, en date du 1^{er} décembre 2024, le *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs* daté du 10 octobre 2020.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-241126-3.3

Règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets – Autorisation de consultation

L'article 162 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que le centre de services scolaire doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement.

L'article 169 de cette même loi stipule que le centre de services scolaire peut prévoir par règlement, des modalités permettant aux administrateurs de participer à une séance du conseil d'administration à l'aide de moyens de communication.

Le comité de gouvernance et d'éthique du Centre de services scolaire des Sommets a mené des travaux en vue de modifier les règles existantes et d'ajouter des mécanismes de participation à distance.

Le projet de règlement sur le fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaires des Sommets doit être soumis aux consultations prévues à la LIP.

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

D'AUTORISER la tenue d'une consultation du projet de Règles de fonctionnement du conseil d'administration en vue de son adoption lors de la séance du 25 mars 2025.

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

CA-241126-3.4

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Sommets – 2025-2026 à 2027-2028 – Adoption

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Sommets a procédé aux consultations des instances concernées et toutes les instances consultées sont en accord avec le plan triennal de destination des immeubles 2025-2026 à 2027-2028;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des instances consultées est en accord avec le plan présenté.

CONSIDÉRANT QUE les modalités de renouvellement d'entente avec les municipalités concernées sont prévues dans le plan triennal;

Il est proposé par Joëlle Martineau, administratrice, et résolu :

D'ADOPTER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2026 à 2027-2028 tel que présenté;

DE MAINTENIR l'école Saint-Laurent ouverte pour la durée du prochain plan triennal 2025-2026 à 2027-2028 et de renouveler les protocoles d'entente sur une base annuelle avec la municipalité de Lawrenceville, en regard du partage des coûts des investissements à faire dans le bâtiment.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-241126-3.5

Répartition des services éducatifs entre les établissements – Année scolaire 2025-2026 – Adoption

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Sommets doit déterminer la répartition des services éducatifs dispensés par chacun de ses établissements, et ce, conformément à l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des instances consultées est en accord avec la répartition des services éducatifs entre les établissements 2025-2026;

Il est proposé par Laurie-Anne Bédard, administratrice, et résolu :
D'ADOPTER la Répartition des services éducatifs entre les établissements 2025-2026 telle que présentée.

CA-241126-3.6

Règles et critères relatifs à l'inscription des jeunes dans les écoles du Centre de services scolaire des Sommets – Adoption

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Sommets détermine ses propres règles et critères d'inscription, et ce, conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la nécessité, pour le Centre de services scolaire des Sommets, de modifier ses règles et critères d'inscription pour les années scolaires 2025-2026 et suivantes;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des instances consultées sont en accord avec les règles et critères d'inscription pour les années scolaires 2025-2026 et suivantes tels que présentés;

Il est proposé par Isabelle Barrette, administratrice, et résolu :

D'ADOPTER les Règles et critères relatifs à l'inscription des élèves dans les écoles du Centre de services scolaire des Sommets pour les années scolaires 2025-2026 et suivantes, tels que présentés.

CA-241126-3.7

Demande de renouvellement du projet particulier de l'école primaire du Solstice – Adoption

Considérant la nécessité de renouveler la demande pour la poursuite du service de l'école primaire du Solstice dans le secteur de Memphrémagog;

Il est proposé par Joëlle Martineau, administratrice, et résolu :

Que le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets demande l'autorisation de poursuivre le projet pédagogique particulier de l'école primaire du Solstice (école alternative), conformément à l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*, tel que présenté.

SERGE DION QUITTE LA SÉANCE À 20 H 30.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

DIRECTION GÉNÉRALE

CA-241126-3.8

Politique de gestion des cadres d'établissements – Autorisation de consultation

Considérant les travaux réalisés par un comité composé des deux membres de la Direction générale, le directeur du Service des ressources humaines et les membres de l'exécutif de l'Association des directeurs d'établissement de l'enseignement de l'Estrie (ADEE);

Considérant le projet de la *Politique de gestion des cadres d'établissement du Centre de services scolaire des Sommets* doit être soumis aux consultations prévues à la LIP;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

D'AUTORISER la tenue d'une consultation aux instances concernées du projet de la *Politique de gestion des cadres d'établissement du Centre de services scolaire des Sommets* en vue de son adoption lors de la séance du 25 mars 2025.

RESSOURCES MATÉRIELLES

CA-241126-3.9

Liste des projets d'investissements 2024-2025 – Approbation

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

D'approuver la liste des projets d'investissement pour l'année 2024-2025 :

- Maintien des bâtiments (50621)
- Résorption du déficit de maintien (50622)
- Travaux prioritaires en maintien d'actifs contribuant à assurer la santé et la sécurité des personnes ou l'intégrité du bâtiment ou du service (50627)

5. AFFAIRES DIVERSES

Lisa Rodrigue traite notamment du projet de l'aréna Memphrémagog.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

La présidente fait un retour sur le courriel reçu de la part d'un parent en lien avec des demandes d'aménagement. Lisa Rodrigue fera les suivis requis.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

7. RAPPORT DES COMITÉS

CA-241126-7.1

Comptes-rendus du comité de gouvernance et d'éthique du 16 janvier 2024 et du 12 septembre 2024

Dépôt des comptes-rendus du comité de gouvernance et d'éthique du 16 janvier 2024 et du 12 septembre 2024.

CA-241126-7.2

Compte-rendu du comité de vérification du 26 juin 2024

Dépôt du compte-rendu du comité de vérification du 26 juin 2024.

8. CLÔTURE

CA-241126-8.1

Période d'intervention des membres du conseil

CA-241126-8.2

Levée de l'assemblée à 20 h 45.

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

La présidente

La secrétaire générale